



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

*Le Préfet*

Toulouse, le 20 mars 2020

*URGENT*

Mesdames, Messieurs,

L'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 a interdit l'accueil du public pour un certain nombre de commerces et d'établissements.

Si les commerces alimentaires, considérés comme essentiels à la continuité de la vie de la Nation, ne sont pas visés par cet arrêté, je rappelle qu'il est essentiel que les gestes « barrière » soient rigoureusement appliqués dans vos établissements. Il s'agit notamment des mesures d'espacement entre les clients avec une distance minimale d'un mètre entre chaque individu au sein des files d'attente (il peut être demandé à chacun de se munir d'un chariot afin que la distance soit respectée), la matérialisation au sol des distances et l'absence de tout regroupement en tout point du magasin. Je vous remercie d'assurer à tout instant le strict respect de ces consignes dans vos établissements.

Afin d'être en capacité de respecter ces mesures, il me semble nécessaire de les adapter en fonction de la taille des magasins :

- **Dans les grandes et moyennes surfaces de plus de 2 000 m<sup>2</sup>**, je vous demande l'application immédiate des mesures suivantes :
  - réguler, au prorata de la surface de l'établissement, le nombre de clients maximum accueillis simultanément, à raison de 1 pour 20 m<sup>2</sup>.
  - favoriser l'ouverture d'une caisse sur deux et faire respecter l'éloignement vis-à-vis des hôtes de caisse.
  - mettre en place sur les parkings et les entrées des bâtiments, une signalétique rappelant les gestes barrières et les mesures visant à garantir la distanciation sociale.
- **Dans les commerces alimentaires de moindre capacité** (supérettes, commerces d'alimentation générale...), les règles de l'espacement entre clients demeurent et doivent être appliquées avec discernement sous le contrôle des gérants.

Je vous remercie de me signaler toute difficulté dans l'application de ces mesures.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Étienne GUYOT